

1 PACTE SYNERGIES
Société par actions simplifiée
au capital de 629 450 euros
Siège social : 514 Rue des Safranés
ZI de la Plaine du Caire IV
13830 ROQUEFORT LA BEDOULE
801859075 RCS MARSEILLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 MARS 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2022

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 180 221,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	180 221,00 euros
- A titre de dividendes	175 000,00 euros
Soit 2,78 euros par action	
- Le solde en totalité au compte « autres réserves », soit	5 221,00 euros

Conformément à l'article 32 des statuts, l'assemblée générale décide de répartir ce dividende de manière non proportionnelle à la quotité de capital détenue par les associés.

La distribution est ainsi effectuée selon la clef de répartition suivante :

- La société SYNERGIE PRINTING SOLUTIONS titulaire de 47 209 actions, soit 75% du nombre total d'actions de la Société 1 PACTE SYNERGIES, se verra attribuer, à titre de dividendes, 95% des dividendes totaux.
- Monsieur Norbert CARMIGNANI titulaire de 15 696 actions, soit 24,94% du nombre total d'actions de la Société 1 PACTE SYNERGIES, se verra attribuer, à titre de dividendes, 5% des dividendes totaux.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour et au plus tard avant l'expiration des délais légaux.

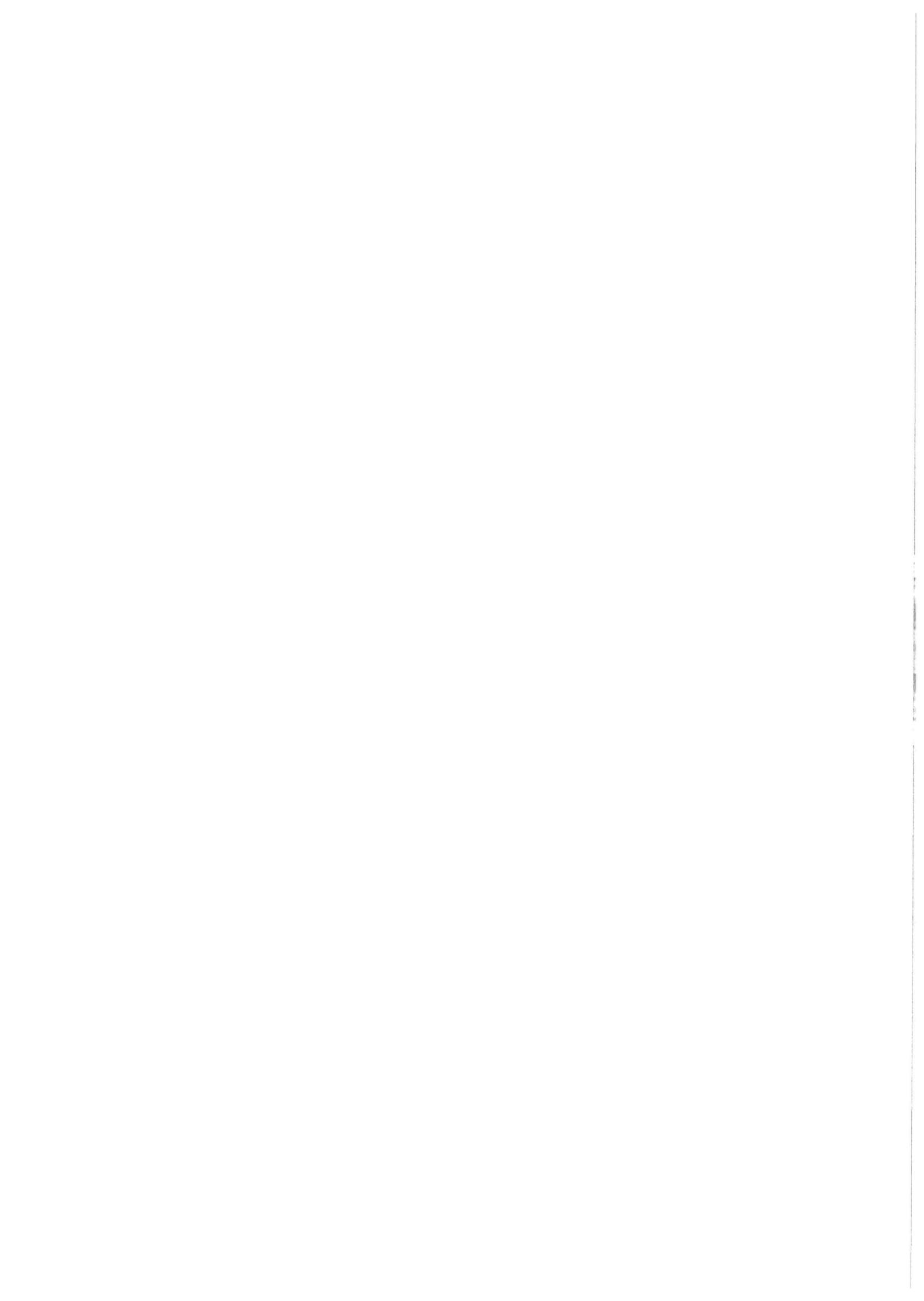
Les associés sont informés que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune).

La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

sc



L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 8 750,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 166 250,00 euros.

Les associés ont en outre été informés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- Exercice clos le 30 septembre 2019 : 80 000 euros

Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 17 600,00 euros

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 62 400,00 euros

- Exercice clos le 30 septembre 2020 : 140 000 euros

Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 30 800,00 euros

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 109 200,00 euros

- Exercice clos le 30 septembre 2021 : 106 499 euros

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 106 499,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 mars 2023.

Cette résolution est adoptée par 5 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenues.

Certifié conforme
Le Président



ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 625 926.03 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 130 259.80 Euros et dégagant un bénéfice de 180 220.65 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Abandon de créances:

Au cours de l'exercice Monsieur CARMIGNANI Norbert a abandonné partiellement son compte courant pour un montant de 33 800€.

Cessions d'actions SWAT:

Le 23/05/2022 cession de 1240 actions SWAT pour un montant de 12 400€

1 PACTE SYNERGIES

67 AV. I & F JOLIOT-CURIE
ZI DE TOULON EST
83130 LA GARDE

ANNEXE DU 01/10/2021 AU 30/09/2022

IMEX - EXPERTISE COMPTABLE

171 B Ch. de la Madrague Ville

13002 MARSEILLE

04 96 15 27 46

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/09/2022 12	30/09/2021 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	629 450	629 450		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	87 050	87 050		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	62 945	62 945		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	515 070	476 186	38 884	8.17
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	180 221	145 383	34 837	23.96
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total I	1 474 736	1 401 014	73 722	5.26	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		17 669	17 669-	100.00-
	Concours bancaires courants	480	533	53-	9.96-
	Emprunts et dettes financières diverses	109 433	164 155	54 722-	33.34-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 746	3 295	1 451	44.04
	Dettes fiscales et sociales	22 016	11 144	10 872	97.55
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	660		660		
Autres dettes	13 855	21 343	7 488-	35.08-	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	151 190	218 139	66 949-	30.69-
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 625 926	1 619 154	6 772	0.42	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

151 190

218 139

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2022 12			Exercice N-1 30/09/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	70 706	70 706				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles	47 515	46 337	1 178	1 158	20	1.77	
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	1 191 489		1 191 489	1 203 909	12 420-	1.03-	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	30		30	30			
Total II	1 309 740	117 043	1 192 697	1 205 097	12 400-	1.03-	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	20 603		20 603	12 027	8 575	71.30
	Autres créances	383 924		383 924	320 685	63 239	19.72
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	27 705		27 705	79 906	52 201-	65.33-	
Charges constatées d'avance (3)	997		997	1 438	441-	30.66-	
Total III	433 229		433 229	414 057	19 172	4.63	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 742 969	117 043	1 625 926	1 619 154	6 772	0.42	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an